



NOUVELLE DEMANDE DE SOUTIEN D'UNE INFRASTRUCTURE COMMUNE

RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION

Concours 2020 - 2021

RÈGLEMENTS

Date limite de soumission:

15 juillet 2020*

*Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.

Objectif

Le but du programme des infrastructures communes (IF) est d'offrir aux chercheurs du Réseau de recherche en santé de la vision (RRSV), des ressources et outils de travail accessibles à tous qu'ils n'auraient pu s'offrir autrement, afin de promouvoir la recherche en vision au Québec.

Impact du programme

Les infrastructures communes soutenues par le RRSV sont devenues essentielles au fonctionnement de plusieurs laboratoires du RRSV. Leur impact est incontestable en termes d'articles scientifiques publiés dans des revues avec comité de pairs, de présentations à des conférences provinciales, nationales et internationales et de subventions. Les résultats des recherches basées sur l'utilisation de ces banques ont aussi permis à plusieurs occasions d'influencer stratégiquement le transfert des connaissances et la mise en place de nouvelles pratiques. Le programme des infrastructures communes est de loin considéré comme le plus utile et le plus efficace des programmes et le RRSV entend à ce qu'il continue d'en être ainsi.

Infrastructures admissibles

Les infrastructures présentement permises sont listées ci-dessous et le financement d'un autre type d'infrastructure devra au préalable être discuté par le comité de direction du Réseau:

- banques de cellules, de tissus ou autre matériel biologique
- banques de données génétiques
- banques de données cliniques
- registres
- plateformes techniques communes
- outils de mesure de la fonction visuelle (développement et validation de questionnaires, etc.)

Les appareillages, même à usagers multiples, ne sont pas typiquement des infrastructures couvertes. Une exception pourrait être faite dans le cas particulier d'un appareillage servant à un très grand nombre de membres du Réseau. De même, les coûts d'utilisation d'un appareillage constituent des frais de fonctionnement non couverts (habituellement pris en charge par les subventions de fonctionnement des chercheurs ou des centres).

Le Réseau ne financera pas d'infrastructure ne bénéficiant qu'à un petit groupe de chercheurs ou à une équipe unique. Une infrastructure commune, de quelque type que ce soit, devra, pour être financée à ce titre par le Réseau, servir à plusieurs chercheurs de plusieurs équipes, et idéalement de plusieurs institutions. Les infrastructures communes du RRSV doivent par définition être facilement accessibles à tous les membres du Réseau qui en font la demande.

Éthique

Dans le cas d'un registre ou de banques de données cliniques, génétiques ou de tissus, l'endossement par le comité d'éthique de l'institution responsable de la banque ou du registre est un prérequis obligatoire à tout accès et/ou toute utilisation des données de cette banque ou de ce registre.

Critères d'évaluation

Les demandes de financement pour l'entretien d'infrastructures communes seront évaluées selon les mêmes critères de performance que ceux établis par le FRQS pour l'évaluation de ses Réseaux thématiques, incluant le RRSV. Ces mêmes critères sont aussi explicités en haut de rubrique de chacune des sections du présent formulaire, du formulaire de renouvellement ainsi que du formulaire de Rapport scientifique du RRSV.

Montant et durée des subventions

Le support financier d'une infrastructure commune est accordé pour une année. Exceptionnellement et afin de permettre la mise en place d'une nouvelle infrastructure, la première année de subvention s'échelonne sur plus d'un an, soit jusqu'à la date de son renouvellement (date limite pour un renouvellement : **1^{er} octobre** de l'année suivante). Le budget maximal alloué par infrastructure est de 30 000\$ et pourrait être plus élevé si justifiable et selon la performance. Dans tous les cas, le montant des subventions dépendra de la disponibilité des fonds. Ce financement est renouvelable sur présentation d'une demande de renouvellement, qui inclus un rapport scientifique.

Nombre de subventions: tributaire de la disponibilité des fonds (maximum de 9 infrastructures au total)

Engagement

- 1) Il est obligatoire de mentionner le support du RRSV dans toute publication ou présentation résultant de l'utilisation d'une infrastructure financée par le RRSV. Le gestionnaire de l'infrastructure financée par le RRSV (c.-à-d. celui qui endosse la présente demande) s'engage à veiller au respect de cette règle par chacun des utilisateurs de l'infrastructure. Remercier le RRSV ne coûte rien et il s'agit d'un outil essentiel à la démonstration de l'utilité du RRSV.
- 2) Les résultats des recherches permises par l'utilisation de cette infrastructure devront être présentés à la réunion annuelle du Réseau

Rapport scientifique

Pour toute infrastructure commune subventionnée, un rapport scientifique détaillé des retombées scientifiques et des effets leviers devra obligatoirement être déposé au terme de la présente subvention. Dans les cas d'une demande de renouvellement, ce rapport sera intégré au formulaire de demande de renouvellement. Le document "Rapport scientifique" est à remplir seulement si une demande de renouvellement n'est pas demandée ([Rapport scientifique disponible sur le site web du RRSV](#)). Ces rapports seront utilisés intégralement dans le rapport annuel du Réseau et pour la demande de renouvellement du Réseau.

Rapport financier

Pour tout projet subventionné par le RRSV, un rapport financier devra être soumis à la demande du FRQS à la fin de l'année financière (31 mars). Tel que mentionné par le FRQS dans leur guide de gestion des Réseaux, à la fin de la période de subvention, les sommes non dépensées devront leur être retournées.

Documents à soumettre

La demande doit être déposée sous forme d'un **document PDF unique** comprenant, dans l'ordre suivant:

- 1) **Formulaire « NOUVELLE DEMANDE DE SOUTIEN D'UNE INFRASTRUCTURE COMMUNE »** dûment complété
- 2) **CV commun canadien (CVC) du chercheur** gestionnaire de l'infrastructure (format FRQS, IRSC ou CRSNG) incluant les [contributions détaillées](#)
- 3) **Lettres d'appui** lorsqu'applicable (attestation de partenariat)

Pour soumettre votre demande (PDF) ou pour plus d'informations: reseau.vision@ircm.qc.ca

Réseau de recherche en santé de la vision
514-987-5636
reseauvision.ca

Réseau thématique soutenu par le

Fonds de recherche
Santé
Québec 



NOUVELLE DEMANDE DE SOUTIEN D'UNE INFRASTRUCTURE COMMUNE

Concours 2020-2021
Formulaire

Réseau thématique soutenu par le



Date limite de soumission :

15 juillet 2020*

*Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.

TITRE DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNE (français et anglais):

TITRE ABBRÉGÉ DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNE (35 caractères maximum, français et anglais):

Chercheur gestionnaire de l'infrastructure (doit être membre du corps professoral d'une université québécoise reconnue ou membre permanent d'un service clinique d'ophtalmologie d'un centre hospitalier universitaire) :

Nom, prénom et titres :

Affiliation principale :

Adresse postale :

Adresse courriel :

Téléphone :

Déclaration et signature du gestionnaire de l'infrastructure :

En tant que gestionnaire de l'infrastructure commune du RRSV mentionnée ci-haut, j'atteste que dans le cas d'un registre ou d'une banque de données cliniques, génétiques ou de tissus humains, aucune donnée ne sera transférée sans l'accord préalable écrit du comité d'éthique de l'institution du chercheur qui les utilisera.

En tant que gestionnaire de l'infrastructure commune du RRSV mentionnée ci-haut, j'atteste que les contributeurs et utilisateurs listés ci-dessous ont été avisés de leur inclusion dans le présent document.

Nom du gestionnaire de l'infrastructure

Signature

date

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Coordonnées complètes du représentant de la Direction des finances qui administrera la subvention en cas d'octroi.

NOM, Prénom:

Téléphone:

Courriel:

Institution (à laquelle sera émis le chèque) :

Adresse postale où envoyer le chèque:
(numéro civique et rue, ville et code postal)

Numéro du fond (si disponible):

PERSONNE CONTACT

Coordonnées complètes de la personne contact à rejoindre pour une demande d'utilisation de l'infrastructure.

Nom, prénom:

Téléphone:

Courriel:

Institution:

SUGGESTION D'ÉVALUATEURS POTENTIELS (5 noms)

Les évaluateurs ne doivent pas avoir publié avec vous au cours des cinq dernières années.

Inclure : nom, titres, affiliation, courriel, téléphone, expertise

DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE et PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE (maximum 3 pages)

Page 1

- Décrire l'infrastructure: **(1) nature de l'infrastructure, (2) type de données** ou de matériel biologique, type de paramètres stockés, nombre de sujets, s'il y a lieu
- Décrire **(3) comment cette infrastructure sera gérée** et en décrire **(4) comment l'accessibilité aux membres** du Réseau sera assurée
- Décrire la **(5) gestion de l'aspect éthique**

Pages 2 et 3

- Décrire les **projets et/ou débouchés** prévus pour l'année à venir grâce à l'utilisation de cette infrastructure commune et son **impact potentiel**
 - Décrire la **valeur ajoutée** pour les membres du Réseau et la communauté scientifique
 - Identifier le **type d'utilisateurs** (c'est-à-dire à qui servira l'infrastructure) et estimer un **nombre d'utilisateurs potentiels** pour l'année à venir
-

BUDGET ET JUSTIFICATION (maximum 1 page)

- Indiquer le **montant demandé** au RRSV
 - **Détailler et justifier**
 - Détailler s'il y a lieu la **nature** et les **montants du soutien** qui sera obtenu d'autres sources que le RRSV pour le financement et l'entretien de l'infrastructure au cours de la prochaine année (partenariat, frais d'utilisation, etc.). Les partenariats sont fortement encouragés car ils aident le RRSV à justifier son investissement
 - **Lettres de support** et **attestations de partenariat** peuvent être jointes en annexe (facultatif)
-